



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2022-47
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
17 route de la vallée

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société Serpollet Valenton,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux Enédis,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, la circulation sera alternée, le stationnement sera interdit, la vitesse sera limitée à 30 km/h à compter du 19 juillet 2022 pour une durée de 25 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- société Serpollet Valenton,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 1^{er} juillet 2022

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

